



et les

autres?



LE JOURNAL DE LA FONDATION ABBÉ PIERRE #99



Loger
sauve la vie



FONDATION
Abbé Pierre

avril 2018 | 1 €



08.
Loger
sauve la vie



14.
Toute personne en détresse
a droit à un hébergement
et un accompagnement

Sommaire

04. La Fondation agit
9 logements très sociaux
dans le Tarn et Garonne

08. La Fondation analyse
Loger sauve la vie

Roland Ries : « Offrir un toit constitue
un préalable absolu »

15. La Fondation réagit
Loi SRU : des centaines de cancrès

17. La Fondation observe
**« Il ne faut pas mettre
le logement social en péril »**

18. Avec la Fondation
ORPI : un don exceptionnel
pour la mémoire et l'action

20. Message de l'abbé Pierre
Droit de vivre ?

« et les autres ? » est édité par la **Fondation Abbé Pierre** pour le Logement des défavorisés :

3-5, rue de Romainville - 75019 Paris - Tél. : 01 55 56 37 00 - www.fondation-abbé-pierre.fr

ISSN : n° 1245-3420. Publication trimestrielle Commission paritaire n° 0518 H89713.

Abonnement annuel : 4 €, prix au numéro : 1 € / **Service Donateurs : 01 55 56 37 25** /

Président : Laurent Desnard / **Directeur de la publication** : Christophe Robert / **Directeur de la rédaction** :

Jean-Pierre Gilles / **Rédacteur en chef** : Yves Colin / **Secrétaire de rédaction** : Delphine Picard /

Journalistes : Delphine Picard, Aurélia Jakmakejian / **Maquette** : Tiens Donc ! / **Impression** : Orient express,

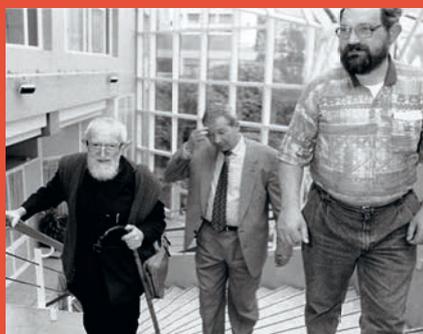
6, rue Bezout 75014 - Paris / **Routage** : France Routage - 2, av. Gutenberg 77600 Bussy-St-Georges /

Ce numéro comporte un encart sur une partie de la diffusion. © photos : Ljubisa Danilovic



15.

Loi SRU: des centaines de cancrés



Vous découvrirez également dans ce numéro la nouvelle page 20 de votre journal. Toujours dédiée à la mémoire de l'abbé Pierre, elle mettra désormais en avant l'actualité de ses propos et des actions qu'il a portés tout au long de sa vie.



Édito

« NOUS POUVONS Y ARRIVER ENSEMBLE »

Vous allez le découvrir dans ce numéro, la Fondation croit au « Logement d'abord ». Lors de la présentation de son 23^e rapport sur l'État du mal-logement le 30 mars dernier, elle avait d'ailleurs invité des acteurs européens à s'exprimer à ce sujet. Leur témoignage fut riche et convaincant : dans des pays limitrophes au nôtre, depuis plusieurs années, le « Logement d'abord » a fait ses preuves, permettant la réinsertion de grands exclus dans la durée.

Pour la Fondation, c'est aujourd'hui un fait : il est nécessaire de donner un toit aux personnes en errance qui ont droit au logement comme chacun de nous. Logées en Pension de famille ou dans des logements individuels, les personnes à la rue retrouvent effectivement la capacité et l'envie de vivre. Accompagnées par des professionnels, elles se prennent petit à petit en charge grâce au logement pérenne.

Après 40 ans d'expérience à Emmaüs et aujourd'hui à la tête de la Fondation, je suis convaincu qu'il est possible de mettre fin à l'obligation de survie qu'impliquent la rue ou les hébergements d'urgence et que le moment est venu de passer à l'action, ce que la Fondation a commencé de faire en avril dernier, en lançant son plan « Personne sans domicile : objectif 0 ».

Trop de femmes, trop d'enfants, trop d'hommes sont en situation de précarité extrême, livrés à eux-mêmes. Partenaires sociaux et associations, pouvoirs publics à tous les échelons, bailleurs, citoyens... nous pouvons tous unir nos forces et en finir avec la vie à la rue. La société humaine et fraternelle que nous voulons construire a tout à y gagner. ■

Laurent Desmard,
Président de la Fondation Abbé Pierre

#SoyonsHumains



Le 6 décembre 2017, la Fondation organisait une opération coup de poing pour dénoncer le scandale du mobilier urbain anti SDF dans nos villes. Cette opération s'est déroulée simultanément à Paris et en province. Dès 8 heures 30 le matin, à Lyon, Metz et Marseille, les Agences régionales et les Boutiques Solidarité de la Fondation se sont particulièrement mobilisées, avec la participation de plus de 150 personnes. Choissant des lieux au cœur des villes où les personnes en errance sont de plus en plus exclues, cette action militante et citoyenne a remporté un large écho auprès de la presse écrite et audiovisuelle nationale et régionale.

L'accès aux droits près de chez soi

Depuis septembre 2016, l'association « Trèbes Entraide » anime une permanence d'accès aux droits liés à l'habitat au plus près des habitants de la commune et des villages alentours. En 2017, 4 à 5 familles en difficulté se sont rendues chaque semaine à l'une des 3 permanences ouvertes (lundi et jeudi après-midi, vendredi toute la journée) pour évoquer leur situation. C'est grâce au soutien financier de la Fondation que ce nouveau service a pu être développé au sein de l'association audoise qui compte 65 bénévoles et distribue par ailleurs des colis alimentaires gratuits et assure du soutien scolaire, ainsi que des cours d'alphabétisation.

MédiaLoc choisit le dialogue

Sécialisée dans la médiation sociale, l'association nantaise « Les Forges » créée en 2008 a développé en 2015 un nouveau service, « MédiaLoc », pour répondre à la multiplication des conflits entre bailleurs et locataires en Loire-Atlantique. Devant l'augmentation des situations de détresse, ce dispositif permet de renouer le dialogue, d'établir un diagnostic de chaque

situation et de trouver une solution de « sortie de crise » afin d'éviter le traumatisme de l'expulsion locative. En 2018, 200 locataires en difficulté devraient pouvoir bénéficier de cette médiation, véritable alternative à l'expulsion. La Fondation soutient financièrement « MédiaLoc » dont le but est d'améliorer les conditions de vie et d'habitat des plus modestes de façon pérenne. ■



À Moissac, 9 logements très sociaux

C'est en plein cœur de cette commune du Tarn et Garonne de plus de 12 000 habitants, carencée en logements sociaux, que la Fondation a décidé de soutenir une opération de réhabilitation dans le cadre de son programme « Toits d'Abord ». Les travaux devraient être achevés fin 2018 et permettre à des personnes et des ménages en difficulté d'être logés dignement dans des logements économes en charges, en plein centre-ville, dans cet immeuble qui date du XVIII^e siècle. Géré par l'association « Un logement pour Revivre », le projet est financé par la Fondation à hauteur de 10 % du montant global des travaux. L'association basée dans le Gers a pour l'occasion signé un bail à réhabilitation de 18 ans avec le propriétaire. ■

L'art pour reprendre espoir

Renforcer l'estime de soi quand on a connu l'errance, la prison ou que l'on est en grande précarité, c'est ce qu'Adolpha propose à plus d'une centaine de femmes au travers de 3 ateliers d'art brut (modelage, lecture-spectacle...) qu'elle anime au centre d'action sociale de Roubaix. L'animatrice, dont le parcours de vie a été chaotique, a par ailleurs participé au festival des habitants

du Pays d'Opale où elle a présenté un spectacle tiré de son livre autobiographique. Ce récit est une leçon de vie et d'espoir pour toutes les personnes que la vie n'a pas épargné. La Fondation soutient cette initiative locale qui crée du lien et développe des moments conviviaux et collectifs pour les personnes suivies par le centre, souvent isolées et en souffrance. ■

« Des échanges conviviaux et riches »

Depuis qu'il est à la retraite, Philippe Destailleur a choisi de donner de son temps à l'agence Auvergne-Rhône-Alpes. « *Quand j'étais petit, je vivais à Champigny-sur-Marne où il y avait des bidonvilles. Je pensais qu'ils ne disparaîtraient à jamais. Et aujourd'hui, on en voit à nouveau un peu partout. C'est ça qui me révolte...* » Philippe vient du monde de l'enseignement et a le contact facile. Depuis près de 2 ans, il suit plus particulièrement deux partenaires associatifs pour l'Agence, le CLLAJ et la CSF. « *J'assiste à des réunions, je participe à des événements à leurs côtés au nom de la Fondation. Ce que j'apprécie à la Fondation, c'est qu'elle agit pour le logement au travers des associations qu'elle soutient et que tout ce qui est capitalisé sert à faire levier sur les pouvoirs publics. Et puis, il y a des moments importants, comme*



cette journée de formation et de réflexion sur la communication qui a été pour moi aussi conviviale qu'enrichissante. » En décembre dernier, Philippe a participé à l'opération « #SoyonsHumains »* avec les autres bénévoles de l'Agence. Une journée d'action particulièrement appréciée. « *On avait envie d'être plus directement impliqué dans l'action, dans le concret et vraiment, ça a été le cas !* » ■ *Voir p.4



Du bidonville à la ville

L'association AREA Montpellier présentait en fin d'année une exposition de photos inédites illustrant la vie au quotidien des habitants de deux bidonvilles tout proches de la cité. L'exposition, que la Fondation a soutenue financièrement, invitait à changer le regard porté sur ces personnes très vulnérables et venait illustrer deux études sociologiques réalisées par l'université de Montpellier sur la place de ces « biffins des temps modernes » qui existent et vivent.

Un marchand de sommeil condamné



La Fondation s'est félicitée de la condamnation en appel à deux ans de prison avec sursis et 500 000 euros d'amende d'un marchand de sommeil parisien, le 7 février dernier. Après sept ans de procédure, les victimes obtiennent enfin réparation avec des dommages et intérêts pour un total de plus de 60 000 €. En 2011, la Fondation découvrait ce véritable « village insalubre », rue Marx Dormoy, à Paris où plusieurs personnes, dont des enfants, s'entassaient dans des logements dégradés, parfois sans lumière, dans des conditions intolérables. C'est grâce à l'accompagnement socio-juridique de l'association « Comité Actions Logement », dans le cadre du programme « SOS Taudis » de la Fondation, que les victimes ont réussi à aller au bout de cette longue épreuve. Les occupants avaient par ailleurs été relogés par la Mairie de Paris à l'issue de la procédure d'expropriation publique, en 2014. ■

Fin de la trêve hivernale

Depuis le 1^{er} avril, les expulsions locatives ont repris. Pour la Fondation, cette réalité est intolérable, d'autant plus que de nombreuses familles, pourtant prioritaires au titre du droit au logement opposable (Dalo), sont expulsées alors que l'État s'était engagé par deux circulaires de 2012 et 2017 à les reloger avant l'expulsion. Pour éviter ce drame, n'hésitez pas à parler de la plateforme de prévention des expulsions de la Fondation. **Allô Prévention Expulsion : 0810 001 505 (appel gratuit).**

État du mal-logement 2018

2 100 personnes ont assisté à la présentation du 23^e rapport sur l'État du mal-logement, le 30 janvier dernier, à Paris. Pour découvrir l'ampleur du surpeuplement en France et connaître l'analyse de la politique du logement menée depuis 8 mois par le Gouvernement, n'hésitez pas à assister aux éclairages régionaux qui auront lieu à Mulhouse, la semaine du 09 au 13 avril, à Rennes, les 11, 12 et 13 avril, à Talence, le 19 avril et à Sainte-Marie de la Réunion, le 25 avril.

Nouvelle adresse à Bordeaux

L'Agence Nouvelle Aquitaine de la Fondation déménage fin avril, vous pourrez désormais la retrouver au 176 de la rue Achar, à Bordeaux. Les coordonnées téléphoniques restent inchangées.

L'Habitarium

À Roubaix, du 30 mars au 8 juillet, une exposition ouverte au public évoquera les grands enjeux du monde actuel dans lesquels l'habitat joue un rôle majeur. Certains portraits du reportage photographique « La France des mal-logés » réalisé en 2016 par Sébastien Godefroy pour la Fondation y seront exposés ainsi qu'une vidéo présentant la vie d'un couple mal logé à Roubaix.

Mieux logées pour moins cher



Pour réduire son loyer trop lourd, Mme M. s'est installée en juin 2017 avec sa fille, à Saint Ferme, en Gironde, à 10 km de Monségur où elle travaille en tant que surveillante

de nuit dans un établissement médico-social. Mais très vite, la propriétaire a découvert des infiltrations et des moisissures dans cette maison de 1900 non isolée et dangereuse car l'électricité n'était pas aux normes. Dans le cadre de son programme « SOS Taudis », la Fondation apporte son soutien financier à la rénovation du domicile situé en milieu rural. La réalisation des travaux, portée par le partenaire de la Fondation, « Siphem – Maison de l'Habitat », permettra de stopper la dégradation du logement et d'obtenir un gain de 1 000 euros/an sur la facture de chauffage de la maison. ■



Épargne solidaire et construction au Sénégal

Dans la banlieue de Dakar, l'habitat reste majoritairement informel et le manque d'infrastructures et d'équipements est manifeste. Dans ces quartiers très précaires, la « Fédération Sénégalaise des Habitants », une fédération de groupes d'épargne regroupant plus de 3 000 femmes, va pouvoir bénéficier d'un programme de formation et d'accompagnement sur les techniques de construction et l'épargne solidaire, pour favoriser le développement de prêts. Ce projet, basé sur la mise en place d'un fonds rotatif destiné à la construction durable de l'habitat, est unique en son genre. En partenariat avec l'association « UrbaMonde », la Fondation participe à son financement qui devrait s'étendre jusqu'en 2020 et contribuer à la reconstruction de plus de 400 maisons. ■



Accompagner les personnes mal logées

« J'ai compris l'abbé Pierre »

Thamrat a vécu dans un logement de 28 m² indécents avec sa petite fille pendant 7 ans. Du plomb dans les murs, pas de carreau à la fenêtre de la cuisine-salle de bains et une fenêtre non isolée dans la petite chambre...



Je faisais la cuisine avec mon manteau en hiver et on dormait avec des pulls et plusieurs couvertures.

Pour atteindre l'évier, il fallait enjamber le bac à douche. Je me disais : je paye mon loyer et je vis comme ça ?

Thamrat ne sait plus combien de lettres elle a envoyé à son bailleur et combien de fois elle a appelé les services de la Ville de Paris pour dénoncer ses conditions de logement. Malgré les constats, malgré les relances, rien n'a bougé pendant toutes ces années. Elle a renoncé aussi à compter le nombre de fois où elle a été inondée dans ce logement décati. « À un moment donné, le propriétaire m'a demandé 8 000 euros de revalorisation de charges en me menaçant d'expulsion. Là, je me suis dit, je n'en peux plus. J'ai arrêté de payer et je suis allée voir l'Espace Solidarité Habitat. Heureusement que j'ai eu ce déclic ! Je n'oublierai jamais l'accompagnement que j'ai eu. D'abord, on m'a vraiment

écouté, puis on m'a expliqué mes droits, on m'a conseillée de prendre un avocat pour me défendre, ce que je n'aurais jamais fait toute seule et j'ai découvert que j'avais droit à l'aide juridictionnelle. Pour moi, un avocat, c'était forcément très cher...

L'ESH a fait des recherches pour savoir pourquoi mes demandes de logement n'avaient jamais abouti, si je n'avais pas été victime de discrimination. Mélanie, qui m'a accompagnée pendant plus d'un an, m'a dit qu'il fallait attaquer juridiquement l'État car j'étais prioritaire Dalo. Je lui ai fait confiance car depuis le début, elle se battait pour moi. Elle faisait toutes les démarches possibles, rappelait tant qu'elle n'avait pas de réponse et prenait de mes nouvelles régulièrement. C'était la première fois qu'on me soutenait ainsi. J'ai eu à la fois une écoute attentive, mais aussi une vraie implication pour me défendre jusqu'au bout. Je suis finalement passée au Tribunal de Grande Instance. J'avais peur qu'on



Aujourd'hui, je suis diplômée et ma fille et moi vivons dans 60 m², avec vue sur Paris.

ne m'écoute pas, mais là encore, l'ESH et l'avocat m'ont aidée à me préparer. Finalement, je n'ai pas été expulsée, et en plus, j'ai obtenu un logement. Toute cette période a vraiment été dure car je passais en même temps mon diplôme d'infirmière. J'ai tenu grâce à ma fille et à l'accompagnement de l'ESH.

Aujourd'hui, je suis diplômée et ma fille et moi vivons dans 60 m², avec vue sur Paris. Mon loyer a presque diminué de moitié. Sans cet accompagnement, rien de tout cela n'aurait été possible. Sincèrement, je ne connaissais pas l'abbé Pierre mais j'ai compris sa vocation : défendre celui qui est démuné. » ■



2018-2022

Plan quinquennal « Logement d'abord et lutte contre le sans-abrisme ».

29/11/2018

Appel à manifestation d'intérêt de 10 millions d'euros, invitant communes, intercommunalités ou départements à expérimenter le « Logement d'abord ».

2016

9 associations, dont « Alsa » et « Allons déor », font partie du réseau national « Un domicile fixe et décent pour tous » créé par la Fondation.

Le « Logement d'abord » est aujourd'hui prôné par le Gouvernement. Est-ce un effet de mode ? Une réelle volonté politique ? Ce qui est certain, c'est que les acteurs associatifs prouvent au quotidien qu'il est possible de loger durablement les personnes en errance.

LOGER

sauve la vie

« Mon logement, il est comme je suis dans ma tête. Parfois c'est le bazar, parfois ça va bien... En tout cas, le vendredi, quand Mélanie et Kadda frappent à ma porte, je suis fier de leur ouvrir et de leur montrer comment je vis. Je n'ai pas honte. » Nicolas n'a que 36 ans, mais déjà des années de galère derrière lui. Logé depuis 2 ans dans un studio de l'Association pour le logement des sans-abri (Alsa), il confie aujourd'hui qu'il a changé : « J'ai encore des progrès à faire, mais maintenant, je gère mon emploi du temps, je vais à mes rendez-vous et je me soigne. » Ce matin de février, à l'espace communautaire de l'Alsa, une dizaine de personnes concernées par le dispositif « Logement d'abord » se retrouvent autour d'un petit-déjeuner offert par la banque alimentaire. Ouvert tous les jours de la semaine depuis 2 ans, ce lieu situé en plein cœur de Mulhouse permet de créer du lien, de partager ses émotions. Et des émotions, il y en a quand on s'installe dans un logement après 16 ou 20 ans de rue. Aujourd'hui, Mélanie Koffel, travailleuse sociale, est toute seule, Kadda Hadj-Abdelkader, le pair-aidant, est grippé. « Au début, j'avais tendance à vouloir tout planifier, il m'a fait comprendre qu'il ne fallait pas imposer de rythme. Ce binôme m'enrichit beaucoup. »

Mélanie sort les croissants sortent du four et les distribue en prenant des nouvelles des uns et des autres. Charles demande à utiliser la machine à laver pour un ami, Sandra voudrait amener son chien. Entre deux réponses, Mélanie questionne discrètement Nicolas sur le passage de l'infirmière. « Nous travaillons dans la durée et la confiance. Parfois, les personnes que nous accompagnons dans le logement restent 2 ans sans faire une démarche toute seule. Les premiers mois sont parfois très difficiles et le locataire teste nos limites. Mais à aucun moment nous ne remettons en cause son installation », précise Nour Ahmat Brahim, directeur de l'Alsa.

Une autre temporalité

Claudine Lagha, cheffe de service, enchaîne : « Les parcours de vie ne sont jamais linéaires. Certains ont fait de la prison, d'autres sont suivis en psychiatrie, d'autres encore ont des addictions... ce qui est certain, c'est que tous ont été exclus de partout. Or, chez nous, l'exclusion est impossible. C'est parfois dur à tenir, mais c'est notre démarche. » Une démarche résumée dans la clause de non-abandon inscrite dans les statuts de l'Alsa et qui permet **■■■**



■ aujourd'hui à 32 personnes – dont de grands exclus – de vivre dans leur logement depuis des années malgré leurs difficultés. « Notre plus ancien locataire est installé depuis 23 ans. Leur victoire, c'est justement de voir qu'ils se maintiennent dans le logement. Et puis, un jour, ils viennent partager un repas, laver leur linge, et là, c'est un événement planétaire ! », ajoute Claudine en riant.

Sans cette relation basée sur la confiance et le temps, le logement ne pourra pas jouer son rôle. Kadda, pair-aidant, le sait aussi

➔ À Mulhouse, logement et accompagnement prennent un sens au quotidien.

bien que ceux qu'il entoure. « Je connais la rue et ce qu'elle fait et sans que je leur dise, ils le sentent et me font confiance. Ils savent qu'ils peuvent se confier et que je comprendrai. Mais en même temps, je ne suis pas leur pote, je suis un travailleur social, même si mon passé me donne un jugement différent. À l'espace, on évite l'isolement. Ce lieu aide à maintenir le cap, pour eux comme pour moi, car j'ai encore des étapes à franchir aussi. Il y a une reconnaissance mutuelle qui fait du bien à tout le monde. » Autre spécificité de l'Alsa qui compte aujourd'hui 112 salariés, la complémentarité de ses services. « Nous avons une équipe de maintenance et une autre pour le gros œuvre en bâtiment ; elles sont très réactives et interviennent tous les jours. Cela permet une véritable relation de confiance », ajoute Nour. Et cette confiance s'étend bien au-delà du locataire. « Dès le départ, nous expliquons aux bailleurs privés tout l'accompagnement qui est mis en place, sans rien cacher de la difficulté. » Cette sincérité porte ses fruits : aujourd'hui, l'Alsa possède un parc de 123 logements loués dans la durée et a réussi à imposer ses prix, bien en dessous du marché locatif mulhousien.



➔ Charles, dans la cuisine lumineuse de son T1.



« Goûter la soupe qui mijote »

Dernier atout de l'Alsa, les visites collectives à domicile organisées tous les 15 jours. Depuis 10 ans, la « tournée vespérale » fonctionne ainsi: de 18 à 23 heures, un administrateur, un cadre et 2 travailleurs sociaux se rendent chez les locataires, sans autre enjeu que de prendre des nouvelles. « *On goûte la soupe qui mijote, on voit comment les gens vivent. C'est un moment de partage unique* », confirme Nour. Et lorsque l'on aborde le sujet à l'espace communautaire, les réponses fusent: « *ça aide quand on est un peu à côté de ses pompes* »... « *finalement, on prend vite le pli d'avoir un logement et d'ouvrir sa porte* »... « *Moi, quand je n'ai pas envie d'ouvrir, je n'ouvre pas. J'aime bien car on me laisse aussi tranquille.* » Ne pas forcer, laisser à chacun le temps de s'approprier cette nouvelle vie dans le logement, cet espace clos et intime qui peut parfois isoler ou même étouffer.

À des milliers de km de là, à Saint-Paul de La Réunion, c'est aussi ce que Mme. X apprécie dans le dispositif « Gagn'1 Kaz » qui lui a permis de mettre fin à 10 ans de rue. ▶▶▶



➔ Un moment de partage nécessaire à chacun.

➔ L'installation « chez soi », première étape de la réinsertion.



« Notre spécificité, c'est l'ancrage à la rue, mais nous ne sommes pas un dispositif sanitaire. Notre démarche est sociale, nous trouvons un logement aux personnes en errance souffrant très souvent de troubles psychiques. »

Eddy Couillaud, responsable du service logement



➔ Une personne logée par l'association « Allons Déor ».

■ L'association « Allons déor », créée en 2005, a mis en place une version insulaire du « Logement d'abord » depuis 2012 grâce au financement de l'État et de la Fondation. Aujourd'hui, le dispositif couvre presque toute l'île et 32 personnes sont logées. « Notre spécificité, c'est l'ancrage à la rue, mais nous ne sommes pas un dispositif sanitaire. Notre démarche est sociale, nous trouvons un logement aux personnes en errance souffrant très souvent de troubles psychiques », précise Eddy Couillaud, responsable du service logement qui ne compte que 5 salariés. « Pour bien accompagner, il faut absolument travailler en réseau avec tous les partenaires qui vont permettre l'inclusion. Mon travail, c'est d'amener la société vers la personne plutôt que l'inverse.

Au début, nous faisons les démarches avec les locataires, puis peu à peu, ils deviennent autonomes. C'est la personne qui est au centre, pas nous. » À l'Ouest de l'île, Mr. D. le confirme : « Mon logement me donne de l'espoir et de la fierté. Je ne pensais pas qu'on me ferait confiance et qu'on me donnerait ma chance. Aujourd'hui, je me sens vraiment différent et en même temps, je me sens moi-même. » En 5 ans, le dispositif s'est étendu dans l'île et son succès commence à convaincre des bailleurs sociaux. À La Réunion comme ailleurs, les locataires sont souvent affectés par des pathologies lourdes et là aussi, le partenariat avec le secteur médical est essentiel. Eddy le constate, « nous n'avons eu aucune demande d'hospitalisation longue cette année. Avant, c'était souvent la seule solution pour ces personnes qui passaient leur temps à faire des aller-retours entre la rue et l'hôpital. »

➔ Une résidence où sont logées des personnes au titre du « Logement d'abord », sur la commune de Saint-Benoît, à La Réunion.

En 2018, « Gagn'1 Kaz » relèvera un nouveau défi en proposant 5 logements à Saint-Denis, dans le Nord de l'île, très touristique. « Finalement, ce qui nous pose le plus de problème, ce n'est pas l'inclusion des personnes, c'est le manque de petits logements accessibles ! »



Capter plus de logements pour renforcer « Gagn'1 kaz », inaugurer à Mulhouse un premier immeuble cédé par la Ville et entièrement rénové par « Alsa »... le « Logement d'abord » n'est pas qu'une belle idée. C'est socialement et économiquement la meilleure pour mettre fin au sans-abrisme dans la durée. ■



© Jérôme Dorkel

La parole à Roland Ries

« Offrir un toit constitue un préalable absolu »

La ville de Strasbourg a fait acte de candidature et a été retenue pour expérimenter le « Logement d'abord ». Explication de son maire, Roland Ries.

Pourquoi la Ville a-t-elle choisi de participer à cette démarche ?

La vocation sociale de Strasbourg puise sa source dans une tradition déjà ancienne qui remonte à la période allemande. Ce souci des autres, a de tout temps, constitué une priorité de la politique municipale. En dépit des lois de décentralisation qui avaient confié aux Départements la politique sociale, Strasbourg a continué d'exercer ses compétences dans le cadre d'une délégation pour le compte du Département et pour celui de l'État. Ce modèle tout à fait singulier en France s'appuie sur un service intégré regroupant la Ville, le CCAS, la Métropole et le Département, qui permet d'assurer un accompagnement global des personnes les plus fragiles. Cependant, avec 22 % de nos habitants vivant en dessous du seuil de pauvreté, de nouveaux enjeux apparaissent. Il était donc tout à fait naturel que nous nous inscrivions dans cette démarche. Offrir un toit constitue un préalable absolu.



« Il faut avant tout renforcer la politique de prévention... »

Quelles sont les mesures déjà prises ou en cours au niveau de l'hébergement et du logement ?

L'objectif est de mobiliser des logements pérennes pour l'ensemble des publics éligibles, tant au travers des partenariats avec les bailleurs sociaux qu'au travers de l'offre privée conventionnée. Il s'agit de permettre à tout ménage sans domicile pouvant accéder au logement au regard de la loi, qu'il puisse le faire dans des délais rapides et bénéficier de l'accompagnement nécessaire pour s'y maintenir. Mais il faut avant tout renforcer la politique de prévention, en limitant au maximum les ruptures dans les parcours de vie et éviter à tout prix que les plus fragiles ne se retrouvent à la rue. Pour y parvenir, nous avons besoin de l'intelligence collective de tous.

Quels sont les principaux écueils que la Ville risque de rencontrer ? Quelles sont ses attentes vis-à-vis de l'État ?

L'objectif de cette démarche est de fédérer l'ensemble des acteurs locaux œuvrant dans le champ de l'hébergement et du logement afin de réduire le nombre de ménages sans domicile. Grâce à un pilotage politique fort et incitatif, nous associons également les parties prenantes et notamment les représentants de personnes accompagnées. Il nous faut donc des moyens dédiés en termes d'ingénierie. Sur ce point, c'est l'État qui est en première ligne et qui doit clairement s'engager sur le montant et la nature des crédits consacrés aux actions financées dans le cadre de la démarche nationale. Ce soutien permettra de développer les dispositifs d'accès pour les plus précaires, les résidences sociales, l'intermédiation collective mais aussi la création de logements. L'État ne peut pas laisser les collectivités seules face à ces enjeux sociaux essentiels. ■

Nos donateurs témoignent :

Courrier d'une donatrice reçu après la diffusion sur M6 du documentaire de Mélissa Theuriau, « Leur combat pour un toit »

Bonjour,
Hier, j'ai regardé le documentaire « Un combat pour un toit » diffusé il y a quelques jours sur M6.

J'ai été plus qu'heureuse et vraiment touchée de voir l'aide apportée à ces personnes en difficulté. Je sais que la vie peut être difficile mais hier j'ai vu des difficultés que je ne pouvais pas imaginer. Je donne de l'argent à la Fondation mais donner de l'argent c'est la partie facile.

Avec ce documentaire, j'ai pris conscience de l'énormité du travail accompli dans la durée pour ramener les gens à une vie décente. J'ai mesuré le temps et surtout l'investissement humain exceptionnel qui est nécessaire pour redonner des couleurs à la vie de ces gens.

Cette prise de conscience m'a remplie d'une grande gratitude qui me fait vous écrire aujourd'hui pour vous dire merci à vous tous bénévoles, salariés d'aider ces personnes.

Comme nous sommes en début d'année, j'en profite également pour vous souhaiter le meilleur pour cette nouvelle année 2018.

Extraits des témoignages vidéo en ligne sur le site de la Fondation :

« Plus jeune, je me disais que c'était à l'État seul de mener une action sociale vers le logement mais avec le temps, j'ai vu que ce n'était pas suffisant ; aujourd'hui, je pense qu'il faut participer même si le rôle de l'État reste déterminant et qu'il doit faire plus pour les personnes sans abri », Olivier.

... « On ne peut pas répondre à toutes les sollicitations dans la rue et c'est arbitraire... Avec la Fondation, j'ai

trouvé un moyen plus intelligent d'aider les gens et je fais confiance à leur expertise », Élise.



Découvrir tout le témoignage d'Élise sur notre site internet :

<http://www.fondation-abbé-pierre.fr/actualites/pourquoi-jai-choisi-de-donner-la-fondation-abbé-pierre>



E99|BS|ABO

Bon de soutien et d'abonnement

A renvoyer à Fondation Abbé Pierre. 3-5, rue de Romainville, BP 300, 75921 Paris cedex 19

Oui, je décide de m'abonner au journal trimestriel de la Fondation Abbé Pierre: « et les autres? ». 4 € pour 4 numéros par an. Pour connaître ses actions, ses enjeux et ses résultats.

Oui, je soutiens la Fondation Abbé Pierre par un don de : €

M^{me} M^{lle} M.

Nom:

Prénom:

Adresse:

Ville: Code postal:

J'accepte de recevoir des informations à mon adresse e-mail:

..... @

Règlement: chèque bancaire chèque postal
libellé à l'ordre de la Fondation Abbé Pierre

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification aux données personnelles vous concernant en vous adressant à notre fondation. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou organismes. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de cocher cette case:

Comment rester insensible à l'arrivée de migrants en situation de grande précarité sociale et sanitaire sur notre sol? Il est aujourd'hui impérieux de repenser la politique d'accueil de notre pays qui se doit d'être respectueux des droits et des besoins fondamentaux des personnes.

Il y a urgence, alors que plus de 25 000 mineurs isolés sont livrés à eux-mêmes et dorment dans la rue chaque soir à Paris et ailleurs, laissant aux associations et aux citoyens solidaires la responsabilité de subvenir à leurs besoins fondamentaux.

Parce qu'il est du devoir de l'État de répondre à toute détresse et de porter assistance à toute personne en danger, la Fondation a diffusé avec un collectif d'associations en fin d'année une « Lettre ouverte au Président de la République ». Elle y dénonce la dégradation des conditions d'accueil, les actions à l'encontre des migrants dans des conditions déshumanisantes, les délais anormalement longs de traitement des demandes d'asile, l'insuffisance des capacités d'accueil dans les Centres d'accueil de demandeurs d'asile (Cada)... tout cela s'opposant en tous points au respect de la dignité sur notre territoire où toute personne en détresse a droit à un hébergement et un accompagnement.



Toute personne en détresse a droit à un hébergement et un accompagnement



Récemment, la Fondation s'est inquiétée et s'est clairement opposée au tri des personnes sans abri en fonction de leur statut administratif dans les centres d'hébergement.

Ce principe de sélection est contraire aux droits les plus fondamentaux, dont celui du respect de la personne humaine, et ouvre la porte à la reconstitution de campements et d'habitats indignes, souvent en présence d'enfants, avec tous les risques de santé publique qui en découleront. Le Défenseur des Droits a également pointé les menaces de cette remise en cause de l'inconditionnalité.

Sans une politique d'accueil volontariste et respectueuse, nous ouvrons non seulement la porte à l'exclusion mais aussi à l'intolérance... Rappelons ici ces mots de l'abbé Pierre prononcés en 1997: *« Nous sommes actuellement confrontés en France à une menace à laquelle nous devons être très sensibles: celle du racisme et de la xénophobie. Je comprends l'exaspération de certains Français. Mais la seule réponse à ce problème, c'est un effort de solidarité nationale et mondiale en faveur des plus démunis, tant en France qu'en dehors de nos frontières »* ■

ELAN: la Fondation se positionne

Le projet de loi sur l'Évolution du logement et l'aménagement numérique (ELAN) doit être pour la Fondation l'occasion de donner une véritable impulsion à la lutte contre l'habitat indigne.

Suppression de l'allocation logement « accession »

L'allocation logement accession, qui facilite l'emprunt immobilier et les prêts travaux pour les ménages aux revenus modestes, a été supprimée en quasi-totalité le 1^{er} janvier 2018.

La Fondation dénonce cette mesure qui impacte la lutte contre l'habitat indigne, et notamment son programme « SOS Taudis » qui permet de résoudre chaque année des centaines de situations de mal-logement.

En effet, sans cette aide, de nombreux propriétaires ne pourront financer les travaux nécessaires à l'amélioration de leurs conditions de logement souvent précaires, énergivores, voire dangereuses.



© Pierre Faure

La Fondation fait appel à l'Europe

Accompagnées par l'Espace Solidarité Habitat, neuf familles reconnues prioritaires Dalo depuis 5 à 10 ans et toujours non relogées à ce jour, ont saisi la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) le 5 mars dernier afin de faire reconnaître leur droit au logement et d'imposer à la France d'exécuter ses décisions de justice.

Le 5 mars 2007, la loi instaurant un Droit au Logement Opposable (Dalo) garanti par l'État était votée à l'unanimité. Onze ans plus tard, cette loi ambitieuse est encore trop bafouée. Sur 210 287 ménages reconnus prioritaires entre 2008 et fin 2016, plus d'un quart (55 089 ménages) sont en effet encore en attente d'un logement. ■

Loi SRU : des centaines de cancrés

En publiant son 3^e palmarès 2014-2016, la Fondation souligne à nouveau que cette bonne loi (elle a permis sur la période la construction de 187 000 logements sociaux) est bafouée par des centaines de villes qui ne respectent pas le quota de 20 ou 25 % de logements sociaux qui leur est assigné. Parmi les 649 communes qui n'ont pas respecté leurs objectifs qualitatifs ou quantitatifs, certaines sont même multirécidivistes (Neuilly, Saint-Maur-des-Fossés, Chazay-d'Azergues...). Face à cette résistance inquiétante, la Fondation demande que l'État applique avec plus de fermeté les nouvelles dispositions de la loi SRU votées en 2013, dont



© D.R.

notamment l'autorisation du quintuplement des pénalités financières pour les communes carencées. ■



© D.R.

Point de vue

« Il ne faut pas mettre le logement social en péril »

Jean-Claude Driant, professeur et chercheur à l'École d'Urbanisme de Paris.

Aujourd'hui, le modèle économique du logement social n'est-il pas remis en cause ?

Le logement social a connu une évolution forte de son modèle économique dans les années 2000, lorsque l'État a réduit de manière conséquente ses subventions à la production et a demandé aux bailleurs sociaux d'augmenter leur autofinancement. Aujourd'hui, l'État vient leur confisquer des fonds propres en leur demandant de réduire les loyers des locataires les plus modestes. Or, cette demande n'est accompagnée à ce jour d'aucun mécanisme de compensation pour pallier leur manque à gagner. Et même si l'on a entendu parler d'une « solidarité forcée entre bailleurs » qui pourrait être imposée, rien n'est encore fait et les négociations paraissent plutôt difficiles.

Pourtant, les loyers sont souvent trop élevés pour les locataires les plus pauvres dans le parc Hlm...

Oui, effectivement, les loyers sont trop élevés dans le parc social pour bon nombre de locataires en



« Il faut donc étendre les mécanismes de solidarité si l'on veut que le logement social survive partout sur le territoire »

difficulté. Mais si la baisse des loyers signifie la baisse des moyens pour le bailleur, c'est toute la logique du logement social que l'on met en péril. Comment va-t-on financer les réhabilitations nécessaires du parc existant, notamment au niveau thermique qui est un enjeu actuel majeur ? Comment financer les constructions futures ? Ce que l'État fait aujourd'hui, c'est réduire le financement du logement social de manière très brutale et sans aucune compensation, ce qui est très dangereux. Si l'on veut préserver la capacité d'investissement tout en baissant les loyers, il faut augmenter les aides à la pierre.

Comment réformer positivement ce modèle économique ?

Notre modèle a plutôt montré son efficacité, il faut le préserver. Nous avons à la fois des gros bailleurs sociaux de droit privé (les Entreprises Sociales de l'Habitat ou ESH) et des bailleurs publics très ancrés sur leur territoire, assez petits et souvent isolés. Dans le Lot, la Nièvre, ces petits organismes ne doivent pas disparaître car ce sont eux qui logent les plus modestes. Sans soutien financier, ils ne pourront pas continuer leur mission. Il faut donc étendre les mécanismes de solidarité si l'on veut que le logement social survive partout sur le territoire. Ailleurs, au contraire, il faudra que les acteurs fusionnent ou développent de nouvelles formes de coopération et de solidarité, par exemple en Ile-de-France où il y a près de 40 offices en grande couronne, ce qui ne peut être efficace aujourd'hui. Il ne faut donc pas uniquement réformer le financement du logement social, il faut aussi le restructurer. Et c'est à l'État de jouer son rôle, en soutenant et en accompagnant tous les acteurs plutôt qu'en modifiant brutalement les règles du jeu. ■

SDEP Immobilier

3 agences immobilières situées dans le sud de la France (Châteaurenard, Saint-Rémy de Provence, et Loriol du Comtat) ont décidé de reverser une partie de leurs honoraires à la Fondation pour chaque vente réalisée au cours de l'année 2018. Le groupe s'est fixé l'objectif de dépasser 120 ventes au total et de verser a minima 10 000 euros à la Fondation. Le personnel des agences sensibilisera également le client lors de chaque vente en lui proposant de faire un don.



« Rire pour un toit » :
merci à tous

Cette émission inédite a permis de récolter près de 1,1 million d'euros de dons et de promesses de dons.

La Fondation remercie tous celles et ceux mobilisés lors de cette soirée d'humour exceptionnelle : M6, artistes, téléspectateurs et bénévoles de la plateforme téléphonique Webhelp.

Abbé Road et « Action logement »

Nouveau partenaire de la Fondation, « Action Logement » cofinance la tournée estivale Abbé Road 2018 dont l'un des objectifs est de sensibiliser le public jeune au mal-logement et de l'informer sur les solutions de logement. Le nouveau « Guide du logement des Jeunes » sera massivement distribué lors du festival « Le Printemps de Bourges ».



© D.R.

ORPI: un don exceptionnel pour la mémoire et l'action

À l'initiative de son Président sortant et de sa nouvelle Présidente, Christine Fumagalli, le premier réseau d'agences immobilières de France permet à la Fondation de réhabiliter l'ancien centre d'hébergement, situé là où se trouve également le lieu de mémoire dédié à l'abbé Pierre, à Esteville. La rénovation entière du bâtiment donnera naissance à un espace de vie solidaire semi-collectif. 10 personnes sans domicile pourront s'y installer et y séjourner aussi longtemps que nécessaire; une activité de vente d'objets récupérés et rénovés sera mise en place via un atelier et une boutique. Enfin, des séjours de vacances et des sorties diverses seront organisés. Par ailleurs, dans le cadre de ce partenariat, 22 agences du réseau ORPI Lorraine verseront cette année un don forfaitaire sur les commissions de ventes et locations, à chaque transaction réalisée, dans le cadre d'une « opération test » à vocation nationale. ■



© D.R.

Tricoter solidaire

Pour la 4^e année consécutive, Truffaut organisait l'opération solidaire « Le week-end du Tricot ». En février dernier, 15 magasins – soit 3 fois plus que l'année précédente - ont participé à l'événement. Grâce à la présence en hausse

de leurs client(e)s, chaque magasin a pu confectionner des dizaines de bonnets et d'écharpes qui ont été remis aux Boutiques Solidarité de la Fondation. L'enseigne a par ailleurs remis un chèque de 10 000 euros à la Fondation. ■



La boutique, une autre façon d'être solidaire

La Fondation Abbé Pierre a lancé sa boutique en ligne en décembre 2017.

Du prêt-à-porter, des accessoires, des objets destinés aux enfants...

Il y a mille et une façons de donner de nos jours. On donne de son temps. On fait un don ponctuellement ou mensuellement. Désormais, on peut également soutenir la Fondation en commandant sur sa boutique en ligne et venir ainsi élargir la communauté des donateurs qui la soutiennent fidèlement.

Un catalogue varié...

Avec sa boutique en ligne, la Fondation offre la possibilité à tous ceux que la cause des plus démunis concerne, de la soutenir en achetant un objet qui lui plaît ou pour faire un cadeau à un proche. Le catalogue présente des objets du quotidien mais aussi des accessoires high-tech comme une mini enceinte Bluetooth ou une batterie nomade pour smartphone.

Du côté des objets traditionnels, le carnet de notes sera toujours utile pour ceux qui préfèrent encore le papier au digital. Utile aussi une collection de sacs aux modèles adaptés à tous les usages (à dos, pour tablette ou ordinateur).

Pratique et innovant, le parapluie réversible « chantons sous la pluie » est un objet indispensable, quelle que soit la saison.

À l'image de la Fondation...

Parce qu'un soutien de cœur peut également s'afficher, les objets mis en vente sur la boutique présentent le logo de la Fondation. En aidant à la diffusion du nom de la Fondation, les consommateurs montrent leur solidarité.

Achetez en toute confiance et faites-vous livrer

Pour vous faire livrer, vous avez le choix :

Livraison par Chronopost pour une livraison express, en point Relay (de 3 à 7 jours) ou en Colissimo directement chez vous (de 48 h à 72 h).

Votre achat ne vous convient pas ?

Sur le site de la boutique, vous êtes satisfait ou remboursé ! Vous disposez de 14 jours pour changer d'avis. Dans ce cas, il vous suffit simplement de retourner votre colis en imprimant le bon retour et d'envoyer le tout par la poste.

<https://boutique.fondation-abbe-pierre.fr>



**Paiement
Sécurisé**



**Expédition
24h**



**Échange
& Retour**



Photo offerte par Laurent Gillès

Message de l'abbé Pierre Droit de vivre ?

Le 15 juin 1990, l'abbé Pierre se faisait le porte-parole de nombreuses associations, autorités religieuses et groupes politiques divers. Son message s'adressait au Premier ministre de l'époque et au Maire de Paris :

« Je crie vers vous parce que vous êtes les élus, et donc vous êtes responsables des actions et des inactions, de celles qui font le Bien de Paris et de la France, et celles qui font son Mal, en actes ou en inactions »... « Malheur aux démocraties riches qui se moqueraient de ceux qui souffrent. Qui leur diraient : « Silence et au pas ».

Dans ces extraits l'abbé Pierre rappelle à nos édiles les droits fondamentaux de tout être : le toit, le pain, le travail, l'école, les soins... Tout simplement le droit de vivre.

Qu'en est-il aujourd'hui face aux personnes contraintes de vivre à la rue ?



« La misère n'est pas une fatalité, elle vient de nous, de notre absurdité, de notre incapacité à penser le partage »

Qu'en est-il aujourd'hui face à l'inquiétude légitime de la Fondation devant les orientations du gouvernement en ce qui concerne la politique du logement (baisse des APL et fragilisation des HLM) ?

À quelle échéance la promesse du Président de la République sera-t-elle véritablement effective : Plus personne contraint de vivre à la rue ?

11 ans après le décès de l'abbé Pierre, son message est malheureusement toujours d'actualité : « La misère n'est pas une fatalité, elle vient de nous, de notre absurdité, de notre incapacité à penser le partage » ■